

# Guide du financement à la rénovation énergétique

à destination des élus locaux

Identifier les financeurs pour la réalisation de vos projets



⚠ **Version du 01/06/2025**

Les aides évoluent régulièrement, ce guide a donc une durée de vie limitée!

# SOMMAIRE

Lexique.....	p. 1 & 2
Quelles aides aux différentes étapes de mon projet?.....	p. 3
Informations utiles.....	p.4
<b>ETAT</b>	
DSIL.....	p. 5
DETR.....	p. 6
Fonds Vert.....	p. 7
<b>ADEME</b>	
Fonds Chaleur.....	p. 8
<b>DÉPARTEMENT</b>	
Conseil Départemental de l'Hérault (CD34).....	p. 9
<b>FNCCR</b>	
ACTEE+ - Fonds Chêne.....	p. 10
<b>RÉGION &amp; EUROPE</b>	
Région Occitanie.....	p. 11 & 12
<b>HÉRAULT ÉNERGIES</b>	
Rénovation et amélioration du patrimoine public.....	p. 13
CEE.....	p. 14
Le réseau des conseillers en énergies - présentation.....	p. 15
Le réseau des conseillers en énergies - carte et contacts.....	p. 16
Partenariat avec l'AREC - Parcours bâtiments publics.....	p. 17
<b>BANQUE DES TERRITOIRES</b>	
Le programme ÉduRénov.....	p. 18



## A

**ACTEE** : Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique

**ADEME** : Agence de la transition écologique

**ALEC** : Agence Locale de l'Énergie et du Climat

**AMO** : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

**AUDIT ÉNERGÉTIQUE** : Évaluation détaillée de la performance énergétique d'un bâtiment, permettant d'identifier les travaux de rénovation pour améliorer l'efficacité énergétique et réduire la consommation d'énergie

## B

**BBC** : Bâtiment Basse Consommation

## C

**CD34** : Conseil Départemental 34

**CEE** : Certificats d'Economies d'Energies

## D

**DETR** : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

**DPE** : Diagnostic de Performance Énergétique

**DSIL** : Dotation de Soutien à l'Investissement Local

## E

**ECS** : Eau Chaude Sanitaire

**EnR** : Énergies Renouvelables

**ERP** : Établissement Recevant du Public

## F

**FNCCR** : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies

## G

**GTB** : Gestion Technique du Bâtiment (permet de piloter plusieurs classes d'équipement : chauffage, ventilation, éclairage...)

**GTC** : Gestion Technique Centralisée (permet de contrôler une classe d'équipement : chauffage)

## H

**HE** : Hérault Energies

## M

**MOAD** : Maîtrise d'Ouvrage Déléguée

**MOA** : Maîtrise d'Ouvrage

**MOE** : Maîtrise d'Œuvre

## P

**PAC** : Pompe À Chaleur

## R

**RGE** : Reconnu Garant de l'Environnement

## T

**TRT** : Test de Réponse Thermique

## V

**VMC** : Ventilation Mécanique Contrôlée



## Quelles aides aux différentes étapes de mon projet ?

### ÉTAPES DU PROJET



### FINANCEURS



1

Etudes, programmation et AMO

- ACTEE
- Fonds Chaleur
- DETR
- Fonds Vert
- ÉduRénov

2

Conception et maîtrise d'œuvre

- ACTEE
- Fonds Chaleur
- Fonds Vert
- Région
- CD34

3

Travaux

- Fonds Chaleur
- DSIL
- DETR
- Fonds Vert
- Région
- CD34
- Hérault Energies
- CEE\*

4

Exploitation

- ACTEE

3

4

## Informations utiles

### A NOTER

Les demandes de financement doivent être effectuées avant tout engagement des études ou travaux.

### Vous souhaitez solliciter des aides financières (études, travaux, exploitation)

ORGANISME	GUICHET D'ENTREE	NOM DE L'AIDE	ETUDES	CONCEPTION	TRAVAUX	EXPLOITATION
FNCCR	HÉRAULT ÉNERGIES	ACTEE	X	X		X
ADEME	HÉRAULT ÉNERGIES	FONDS CHALEUR	X	X	X	
ÉTAT	PRÉFECTURE	DSIL			X	
	PRÉFECTURE	DETR	X		X	
	PRÉFECTURE	FONDS VERT	X	X	X	
DÉPARTEMENT	DÉPARTEMENT	DEPARTEMENT - CD34		X	X	
RÉGION	RÉGION	Rénovation énergétique des bâtiments publics		X	X	
	RÉGION	Chaleur renouvelable			X	
EUROPE	RÉGION	Plus d'informations : <a href="https://www.europe-en-occitanie.eu/">https://www.europe-en-occitanie.eu/</a>				
HÉRAULT ÉNERGIES	HÉRAULT ÉNERGIES	Aides financières Hérault Energies			X	
Banque des Territoires	Banque des Territoires	ÉduRénov	X			

### A NOTER

Certaines aides ne sont pas cumulables, une vérification du cumul des différentes aides sera à effectuer.

### Vous souhaitez valoriser vos travaux de rénovation

ORGANISME	GUICHET D'ENTREE	NOM DE L'AIDE	TRAVAUX
HÉRAULT ÉNERGIES OU EN DIRECT PAR ORGANISMES AGRÉÉS		CEE	X

### A NOTER

Les CEE sont obtenus une fois les travaux réalisés mais il est impératif de faire la demande avant les travaux.

\*CEE : Le dispositif des Certificats d'économie d'énergie (CEE) permet de financer des travaux d'économies d'énergie en imposant aux fournisseurs d'énergie de promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie. L'aide financière des CEE est apportée par les fournisseurs d'énergie donc elle n'est pas une subvention publique.

DSIL

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) est un dispositif de l'État. C'est une dotation régionale dont les dossiers sont gérés par la préfecture de département.

La DSIL peut notamment soutenir des travaux de rénovation énergétique pour les collectivités.

- **Thématiques :** Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables (travaux d'isolation des bâtiments, réduction de la part d'énergie fossile avec la mise en place de production de chaleur renouvelable) ; rénovation des bâtiments scolaires (végétalisation des cours d'écoles, classes supplémentaires, restauration collective...).
- **Taux de subvention :** 10 à 70% en fonction de la thématique.
- **Critères d'éligibilité :** Toutes les communes et tous les EPCI à fiscalité propre peuvent bénéficier de cette dotation.

**DURÉE DU PROGRAMME**

Clos pour 2025 / dépôt des dossiers au 1er trimestre pour 2026

**DÉPÔT DU DOSSIER**

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dotations-investissement-dpt-034>



DETR

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), gérée par la préfecture de département, soutient les projets d'investissements, dans divers domaines tels que ceux concernant le volet économique, social, environnemental, sportif, touristique... ou favorisant le développement et/ou le maintien des services publics en milieu rural.

- **Thématiques :** Études préalables à des investissements subventionnables au titre de la DETR ; actions en faveur du développement durable (travaux d'isolation des bâtiments publics visant à renforcer l'autonomie énergétique par exemple) ; réhabilitation de mairies, d'écoles (hors préau et cours d'école).
- **Taux de subvention :** 20 à 70%; assiette plafonnée à 500 000€ pour la réhabilitation de mairies et d'écoles.
- **Critères d'éligibilité :** En fonction de la population et du potentiel financier par habitant tel que défini à l'article L. 2334-33 du code général des collectivités territoriales.

**DURÉE DU PROGRAMME**

Clos pour 2025 / dépôt des dossiers au 1er trimestre pour 2026

**DÉPÔT DU DOSSIER**

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dotations-investissement-dpt-034>



Contact :

Instruction DSIL  
 pref-subventions-collectivites-locales@herault.gouv.fr - 04 67 61 62 51

Contact :

Instruction DETR  
 pref-subventions-collectivites-locales@herault.gouv.fr - 04 67 61 68 53

## Fonds Vert



Le Fonds vert est un dispositif visant à favoriser l'accélération de la transition écologique dans les territoires.

Un des axes soutenus est la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux. L'instructeur de cette aide est la préfecture de département.

- **Thématiques** : Travaux dans le cadre d'une rénovation énergétique ambitieuse (isolation, menuiseries, changement du système de chauffage, de ventilation...) ; travaux d'amélioration du confort d'été ; installation de gestion technique des équipements performants ; étude thermique, maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).
- **Taux de subvention** : 25% (moyenne nationale).
- **Critères d'éligibilité** : Viser au minimum 40% de réduction de consommation d'énergie.

### DURÉE DU PROGRAMME

Jusqu'à fin 2027

### DÉPÔT DU DOSSIER

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fonds-vert-1-renovation-batiments-publics>



### Contact :

Instruction Fonds Vert  
pref-fondsvert@herault.gouv.fr - 04 67 61 68 61



## Fonds Chaleur



Le Fonds Chaleur, géré par l'ADEME, est un programme de soutien financier pour les projets de production de chaleur ou de froid renouvelable. Le Fonds Chaleur encourage la création de chaufferies faisant appel aux EnR mais également le remplacement d'installations consommant des énergies fossiles.

- **Thématiques** : Solaire thermique pour la production d'eau chaude sanitaire et/ ou de chauffage, par PAC ou non ; géothermie ; biomasse, récupération de chaleur fatale ; méthanisation ; réseaux de chaleur alimentés par EnR ; géothermie profonde.

### ÉTUDES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

- **Taux de subvention** : Jusqu'à 70% du coût HT ; étude accompagnement projet plafonnée à 100 000€.
- **Critères d'éligibilité** : Respecter le cahier des charges ADEME. Le prestataire d'étude doit être certifié RGE du domaine étudié et externe au bénéficiaire de l'étude.

### PROJET D'INVESTISSEMENT

- **Taux de subvention** : Calculé en fonction de la chaleur et du froid renouvelable produit.
- **Critères d'éligibilité** : Avoir réalisé une étude de faisabilité par un bureau d'étude qualifié RGE ou une analyse d'opportunité Hérault Energies (en fonction de la taille et de la nature du projet).

### DURÉE DU PROGRAMME

Jusqu'à fin avril 2028

### DÉPÔT DU DOSSIER

auprès d'Hérault Energies



### Contacts :

Pierre FIDALGO (Hérault Energies)  
Réfèrent auprès de l'ADEME  
p.fidalgo@herault-energies.fr  
04 67 09 22 35

Teddy MUNOZ (Hérault Energies)  
Chargé de mission chaleur renouvelable  
t.munoz@herault-energies.fr  
04 67 09 01 05



Le Conseil Départemental de l'Hérault apporte des aides financières aux communes, intercommunalités et syndicats mixtes du territoire.

- **Thématiques** : Travaux prenant en compte les enjeux de transition écologique, énergétique, ainsi que la maîtrise d'œuvre associée.
- **Critères d'éligibilité** : Avoir réalisé une étude préalable garantissant une économie d'énergie ; justifier de l'engagement ou l'intention d'engagement des autres financeurs (lettre d'intention, arrêtés ou notifications).

## DURÉE DU PROGRAMME

Jusqu'à 2027

## DÉPÔT DU DOSSIER

<https://mesdemarches.herault.fr>



### Contacts :

Mme ALQUEZAR

Ouest Hérault

[falquezar@herault.fr](mailto:falquezar@herault.fr)

04 67 67 76 14

Mme MOREL

Est Hérault

[amorel@herault.fr](mailto:amorel@herault.fr)

04 67 67 67 95



## ÉTUDES ÉNERGÉTIQUES

- **Thématiques** : Audit énergétique, études stratégiques, études financières.
- **Taux de subvention** : 50% à 80% du coût HT.
- **Critères d'éligibilité** : Toutes études apportant une vision sur les potentielles économies d'énergies visés par le décret tertiaire hors études réglementaires; bureau d'étude pour les audits énergétiques (qualif. OPQIBI 1905 encouragée).

## MAÎTRISE D'ŒUVRE

- **Thématiques** : Toutes les étapes de Maîtrise d'Œuvre (MOE).
- **Taux de subvention** : 20% à 80% du coût HT (120 000€ max).
- **Critères d'éligibilité** : Avoir réalisé un audit énergétique ; le projet de travaux doit atteindre au minima 40% d'économies d'énergies, prévoir une action sur l'enveloppe du bâtiment et prendre en compte la qualité de l'air intérieur et le confort d'été.

## AMO ET AUTRES PRESTATIONS INTELLECTUELLES

- **Thématiques** : Appui à la mise en place de Contrat de Performance Énergétique, stratégie de mise en conformité au décret tertiaire, assistance au choix de la maîtrise d'œuvre, AMO mise en place d'outils.
- **Taux de subvention** : 50% à 65% du coût HT.
- **Critères d'éligibilité** : Les missions d'AMO doivent porter sur une problématique d'efficacité énergétique ou de substitution d'énergies carbonées.

## DURÉE DU PROGRAMME

Jusqu'au 30/09/2026

## DÉPÔT DU DOSSIER

auprès d'Hérault Energies



### Contact :

Sébastien CARRIERE (Hérault Energies)

Référent ACTEE

[s.carriere@herault-energies.fr](mailto:s.carriere@herault-energies.fr) - 04 67 09 70 26

Ces dispositifs en faveur d'une meilleure performance environnementale s'inscrivent dans le cadre de la nouvelle génération de Politique Contractuelle Territoriale Occitanie 2022-2028.

## RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS (ERP) POUR UNE MEILLEURE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

- **Thématiques** : Études thermiques ; fournitures et pose d'équipements/produits et ouvrages améliorant la performance énergétique ; MOE.
- **Taux de subvention** : de 15 à 25% selon la qualité du projet et niveau de performance énergétique ; Plafonnée à 50 000€.
- **Critères d'éligibilité** : Gain énergétique d'au moins 30% avec atteinte de la classe énergétique C ou B (selon la taille de la commune). Justifier que le bâtiment concerné a été priorisé dans le cadre d'une gestion du volet énergétique du patrimoine immobilier du demandeur (schéma directeur rénovation, bilan énergétique global du patrimoine...).

### DURÉE DU PROGRAMME

Jusqu'au 31 décembre 2025

### DÉPÔT DU DOSSIER **par voie postale**

A adresser à Mme la Présidente de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

A destination de la Direction Action Territoriale  
Hôtel de Région,  
201 Av. de la Pompignane,  
34064 Montpellier CEDEX2

### Contact :

Projets Rénovation énergétique  
Direction Action Territoriale  
04 67 22 93 88



## DISPOSITIFS VISANT À DÉVELOPPER LA CHALEUR RENOUVELABLE

- **Thématiques** : Chaufferies biomasse, installations géothermiques et solaires thermiques.
- **Taux de subvention** : jusqu'à 30% des dépenses éligibles, aide plafonnée à 45 000€.
- **Critères d'éligibilité** : Dispositifs d'aides différents selon la thématique.

### DURÉE DU PROGRAMME

Jusqu'au 31 décembre 2025

### DÉPÔT DU DOSSIER

<https://mesaidesenligne.laregion.fr>



### Contact :

Projets Chaleur Renouvelable  
Magali MISTRAL  
Chargée de projet EnR  
magali.mistral@laregion.fr - 04 67 22 91 76

## POUR ALLER PLUS LOIN

### Consulter les pages des Fonds Européens :

<https://www.europe-en-occitanie.eu/Investir-dans-les-equipements-et-installations-de-production-d-energies-a-partir-de>

<https://www.europe-en-occitanie.eu/Accompagner-la-construction-et-ou-la-renovation-energetique-de-batiments-publics>

### Contact :

feder.tee@laregion.fr



RÉNOVATION ET AMÉLIORATION DU PATRIMOINE PUBLIC

Hérault Energies propose un accompagnement financier de projets de travaux de rénovation énergétique à destination des communes et EPCI.

- **Thématiques** : Isolation et menuiseries ; régulation (chauffage, GTB/GTC, eau potable) ; éclairage intérieur ; solutions de confort d'été (brise-soleil et ombrières, brasseurs d'air, ventilation) ; aérothermie (Pompe à chaleur) et poêle à bois ou granulés ; ECS thermodynamique.
- **Taux de subvention** : de 40% à 66%.
- **Critères d'éligibilité** : Critères techniques spécifiques par type de travaux détaillés sur le guide des aides.

**DURÉE DU PROGRAMME**

2 répartitions annuelles

**DÉPÔT DU DOSSIER**

[servicecourrier@herault-energies.fr](mailto:servicecourrier@herault-energies.fr)



**Contact :**  
**Cassandre RIGAUD**  
 Référente administrative aides financières Hérault Energies  
[c.rigaud@herault-energies.fr](mailto:c.rigaud@herault-energies.fr) - 04 67 09 01 03



CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE)

Les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) encouragent les économies d'énergie en valorisant certains investissements des collectivités et EPCI pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Cette valorisation se traduit sous forme de prime qui intervient une fois les travaux finalisés. Cependant, il est important de vérifier en amont, l'éligibilité et la manière de valoriser les CEE.

Hérault Energies propose une prise en charge complète des dossiers **depuis la programmation des travaux jusqu'au versement de la prime** obtenue par la vente des CEE.

**Le montage d'un dossier CEE implique le respect d'une procédure rigoureuse. Il est donc essentiel de contacter Hérault Energies avant les travaux.**

- **Thématiques** : Travaux de rénovation énergétique sur l'enveloppe de bâtiment (résidentiel et tertiaire), les systèmes de chauffage et de ventilation et certains équipements ou services permettant de réaliser des économies d'énergie. Les travaux bénéficiaires sont définies sous forme de «fiches d'opérations standardisées», disponible sur le site internet du gouvernement.
- **Prime** : Le montant de la prime accordée dépend de différents critères de calcul : type d'action réalisé, quantité d'énergie économisée... De plus, le prix des CEE variant dans le temps, le montant de la prime n'est précisément connu qu'à compter de la vente effective des certificats.
- **Critères d'éligibilité** : Des critères techniques sont définis par type d'action dans les «Fiches d'opérations standardisées».

En savoir +



Découvrez notre accompagnement via la compétence MDE-CEE



Consultez les fiches d'opérations standardisées

**Contact :**  
**Carole GIMENEZ**  
 Référente CEE Hérault Energies  
[cee@herault-energies.fr](mailto:cee@herault-energies.fr) - 04 67 09 70 36

# Le réseau des conseillers en énergies

Besoin d'aide pour organiser la rénovation énergétique dans vos bâtiments? Hérault Energies et ses partenaires vous accompagnent via le réseau de conseillers en énergies.

## DIFFÉRENTS NIVEAUX D'ACCOMPAGNEMENT

1

### Conseil en Énergie

Informations et bilans gratuits  
Via le conseiller en énergies  
de votre territoire

- Conseils de 1er niveau
- Analyse des consommations
- Visite des bâtiments
- Diagnostic des bâtiments
- Préconisations

Contactez votre conseiller en énergies.  
Référez-vous à la carte ci-après afin de connaître les coordonnées.

2

### Gestion en Énergie Partagée (GEP)

Compétence payante  
Via Hérault Énergies

- Conseils de 1er niveau
- Analyse des consommations
- Visite des bâtiments
- Diagnostic des bâtiment
- Préconisations
- Conseils techniques approfondis
- Accompagnement privilégié dans vos projets de rénovation

Émilie DIAZ  
Référente GEP  
e.diaz@herault-energies.fr  
04 67 09 70 30

3

### Accompagnement aux travaux AMO/MOAD

Offre de service payante  
Via Hérault Énergies

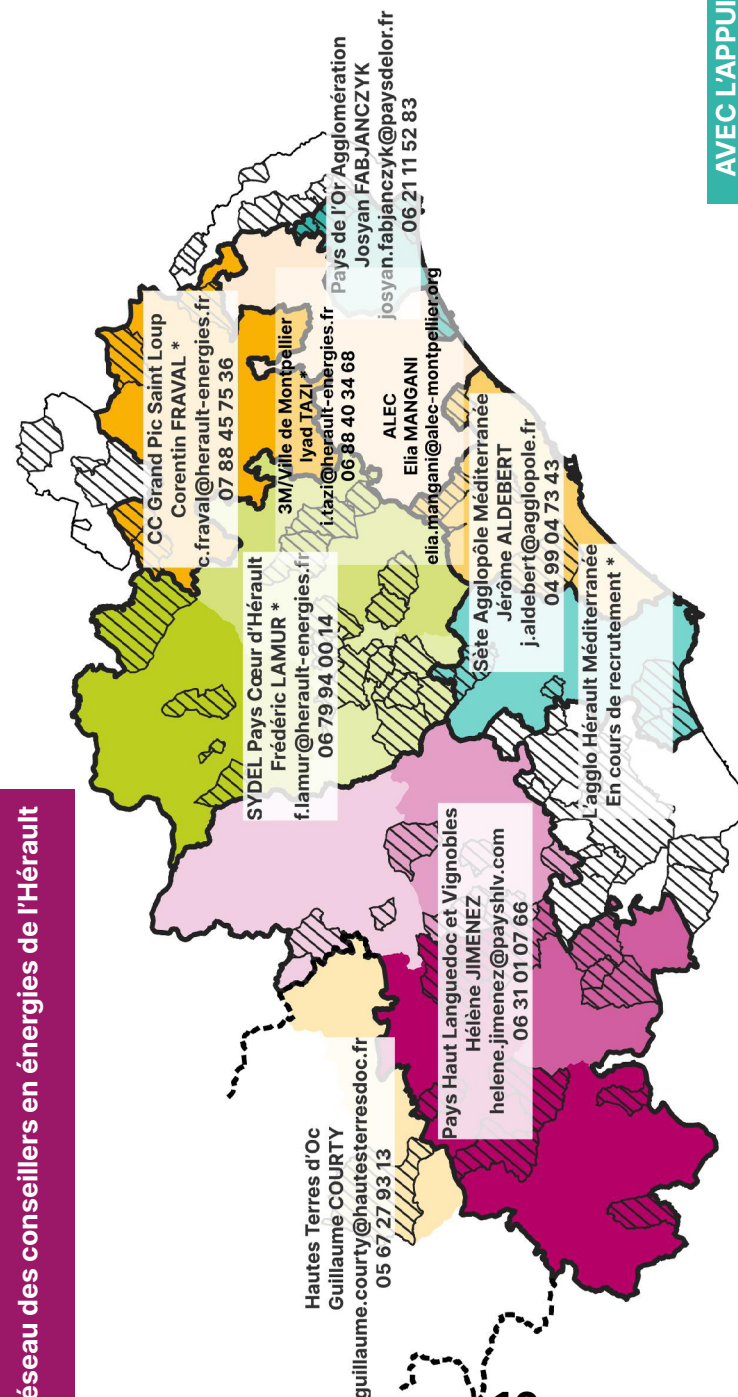
- Accompagnement à la réalisation de cahiers des charges
- Consultation des entreprises
- Suivi et réception des travaux

Sébastien CARRIERE  
Réfèrent GEP  
s.carriere@herault-energies.fr  
04 67 09 70 26

## LE RÉSEAU



## Le réseau des conseillers en énergies de l'Hérault



AVEC L'APPUI DE



EPCI	CC du Grand Orb	CC du Grand Pic Saint-Loup	3M et ALEC	CA du Pays de l'Or	CA Sète AggloPôle Méditerranée
CC du Minervois au Caroux	CC du Lodevois et Larzac	CC de la Vallée de l'Hérault	CC du Clermontais	CC du Grand Orb	CC AggloPôle Méditerranée
CC Sud-Hérault	CC AggloPôle Méditerranée	CA Hérault-Méditerranée	CA du Grand Pic Saint-Loup	3M et ALEC	PETR Hautes Terres d'Oc
CC Les Avant-Monts	Commune GEP	Commune GEP	CA du Pays de l'Or	CA du Pays de l'Or	Commune GEP

### DISPOSITIF RÉGIONAL D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS PUBLICS

Pour faciliter le passage à l'action, la Région Occitanie, l'AREC Occitanie et Hérault Énergies proposent aux petites communes de l'Hérault, un parcours complet d'accompagnement, de la définition à la réalisation des travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti.

Grâce à la mobilisation et l'articulation entre les différents acteurs locaux et de proximité (Syndicats d'énergie, CAUE, COT...), les communes de moins de 5 000 habitants bénéficient notamment :

- > d'un interlocuteur de proximité ;
- > d'un accompagnement «à la carte» aux différentes phases des projets:
  - audit énergétique
  - aide à la sélection de la maîtrise d'œuvre,
  - aide à la rédaction de programmes,
  - ingénierie financière
  - etc...
- > d'une prise en charge d'une part des coûts d'accompagnement ;
- > d'un appui à la mobilisation des aides publiques et/ou (tiers)financement

**Hérault Énergies assure la mise en œuvre du dispositif dans le département.**

A ce titre, le Syndicat est un interlocuteur majeur pour les communes souhaitant s'engager dans un projet de rénovation énergétique.

**Ce partenariat inédit** entre l'AREC, la Région Occitanie, l'ADEME, la FNCCR, la Banque des territoires, l'Agence France locale et les Syndicats départementaux d'énergies, **s'inscrit dans le [Plan Habitat durable](#)** de la Région Occitanie adopté en décembre 2023.

Il bénéficie du soutien financier de la Région Occitanie, de la FNCCR (via [programme ACTEE+](#)) et de l'Union Européenne (via le [projet BAOBAP](#)).



Avec le soutien de :

Pilotage régional et pilotes départementaux : Partenaires :



### LE PROGRAMME ÉduRénov

Lancé en mai 2023, le programme ÉduRénov, s'appuie sur l'expertise acquise depuis de nombreuses années par la Banque des Territoires en matière de rénovation des bâtiments scolaires. Il vise à accompagner les collectivités locales dans leurs projets de rénovation énergétique et ainsi améliorer les conditions d'étude et de travail des élèves et du corps éducatif, ainsi qu'à réduire les consommations d'énergies des bâtiments, dont le coût progresse annuellement. Le programme vise à rénover 10 000 établissements d'ici 2027.

- **Thématiques** : Rénovation énergétique des établissements scolaires (écoles, groupes scolaires, et leurs équipements sportifs et culturels...) ou établissements éducatifs (centres de loisirs et structures périscolaires, crèches municipales et PMI...)
- **Accompagnement et accès à** :
  - des ressources : webinaires thématiques avec des experts, témoignages de collectivités, guides et ressources, reportages et interviews... ;
  - une communauté de porteurs de projets pour échanger et pour s'inspirer ;
  - du financement d'ingénierie : études énergétiques, soutien pour le montage financier du projet ou la concertation avec la communauté éducative, etc... attribué au cas par cas, et dans l'ordre de priorité défini par les directions régionales de la Banque des Territoires ;
  - des prêts à taux préférentiels, via les dispositifs Édu Prêt ou Intracting (avances remboursables calculées en fonction des économies d'énergies attendues).
- **Critères d'éligibilité** : Bâtiments scolaires ou éducatifs ; viser une économie d'énergie d'au moins 40 % ; respecter une logique de zéro artificialisation nette (ZAN).

#### Contacts :

**Florence CAMARASA**  
Chargée de développement territorial  
florence.camarasa@caissedesdepots.fr

**Paul-Alexandre MARTINOT**  
Chargé de développement territorial  
paul-alexandre.martinot@caissedesdepots.fr







**Hérault**  
**ÉNERGIES**

Vous accompagner dans la transition énergétique

**Hérault Énergies,**

33 Avenue Jean-Baptiste Salvaing et  
Jessica Schneider  
BP28  
34120 PEZENAS